

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D119
au territoire de la commune de SAINT-ETIENNE-AU-MONT
TRAVAUX
Enfouissement réseau basse tension en domaine privé
Section hors agglomération
1 semaine dans la période du 05 juin 2023 au 01 septembre 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 26/05/2023, par laquelle TCPA pour ENEDIS, fait connaître le déroulement des travaux d'Enfouissement réseau basse tension en domaine privé, 1 semaine dans la période du 05/06/23 au 01/09/23,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'Enfouissement réseau basse tension en domaine privé, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D119 du PR 41+690 au PR 41+1005, hors agglomération, 1 semaine dans la période du 05 juin 2023 au 01 septembre 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information faite auprès de Madame le Maire de la commune de SAINT-ETIENNE-AU-MONT,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NEUFCHATEL-HARDELOT,

